

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Côte de Jade

COMMUNES DE SAINT-BREVIN-LES-PINS, SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, LA PLAINE-SUR-MER ET PREFAILLES

Par arrêté préfectoral n° 2018/BPEF/185 en date du 24 septembre 2018 est prescrite une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Cote de Jade, sur les communes de Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles.

Elle se déroulera pendant une durée de **32 jours, du lundi 22 octobre 2018 à 9h00 au jeudi 22 novembre 2018 à 17h00 inclus**. Elle sera ouverte en mairie de Saint-Brévin-les-Pins (siège de l'enquête), et en mairies de Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles.

Monsieur Jean-Marie DEMANGE, directeur d'une unité départementale de la Banque de France en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur, chargé de diriger l'enquête.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il sera en outre consultable sur un poste informatique en mairie de Saint-Brevin-les-Pins, siège de l'enquête. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Brevin-les-Pins (1 Place de l'Hôtel de Ville - 44250 Saint-Brevin-Les-Pins), par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse électronique suivante : pprl-cote-jade@enquetepublique.net ou directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le registre électronique.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés en mairies de Saint Brévin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles aux jours et heures suivants :

- Mairie de Saint-Brevin-les-Pins :		
* Lundi 22 octobre 2018	9h00	12h00
* Samedi 3 novembre 2018	9h00	12h00
* Mercredi 14 novembre 2018	9h00	12h00
* Jeudi 22 novembre 2018	14h00	17h00

- **Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

* **Vendredi 26 octobre 2018** 13h30 16h30

* **Mercredi 7 novembre 2018** 9h00 12h00

- **Mairie de La Plaine-sur-Mer :9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

* **Lundi 29 octobre 2018** 9h00 12h00

* **Samedi 17 novembre 2018** 10h00 12h00

- **Mairie de Préfailles : 9h00 à 12h00 et mardi, mercredi et vendredi : 14h00 à 17h00**

* **Lundi 5 novembre 2018** 9h00 12h00

* **Lundi 19 novembre 2018** 9h00 12h00

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures environnementales et foncières).

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Côte de Jade pourra être demandée auprès de la DDTM de la Loire-Atlantique (service Transports et Risques – Unité Prévention des Risques) – 10 bd Gaston Serpette – BP 53606 - 44036 NANTES cedex 1.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté de la préfète de la Loire-Atlantique approuvant le plan éventuellement modifié.